

UDAF DE L'INDRE



Un guide complet pour vous orienter



Scannez moi pour vous rendre sur le site internet de l'UDAF 36 !



SOMMAIRE

Introduction

P. 04 à 07

- Nos représentations _____ P.05
- Nos missions et le Conseil d'Administration _____ P.06
- Notre gouvernance _____ P.07

Direction Développement de la Vie Associative & Familiale ^{D.V.A.F}

P.08 Missions de la direction DVAF

Partager la lecture

- P.09
- Lire & Faire Lire (LFL)
 - Lire Ensemble (LE)

- P.10
- Socio-esthétique
 - Atelier questions de parents

- P.11
- Médaille de l'enfance et des familles
 - Explorateur des métiers

Direction Logement Accompagné & Inclusion Sociale ^{L.A.I.S}

- P.12
- Maisons Relais (MR)
 - Résidences Accueil (RA)

- P.13
- Intermédiation Locative et Sociale (ILS)
 - Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
 - Diagnostics Sociaux et Financiers (DSF)

- P.14
- Domiciliation Postale (DP)
 - Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA)
 - Soliguide

- P.15
- Groupe d'Entraide Mutuelle
- GEM CAP 36
 - GEM CAP 36 MOBILE
 - GEM en chœur
 - GEM en Tête

Direction Action Sociale et Judiciaire ^{A.S.J}

- P.16
- Sauvegarde de Justice
 - Curatelle simple
 - Curatelle renforcée
 - Tutelle

- P.17
- Mandat ad hoc
 - Mandat de protection future
 - Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)
 - Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF)

- P.18
- Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)
 - Mission d'administrateur ad hoc mineur

- P.19
- Contrôle judiciaire socio-éducatif
 - Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
 - Action Logement
 - Point Conseil Budget (PCB)

Direction Administration et finance, ressources humaines et qualité

- P.20
- Services généraux
- Accueil du public
 - Gestion du courrier
 - Scan/GED des documents
 - Saisie des factures
 - Comptabilité institution
 - RGPD
 - Ressources humaines

P.21 Conclusion

INTRODUCTION



L'Union Départementale des Associations Familiales de l'Indre est une association « loi 1901 », créée localement suite à une incitation du Conseil de la Résistance en 1945.

Elle a pour objet principal la **représentation** et la **défense** de l'**ensemble des familles** de notre département. L'UDAF s'appuie sur un important réseau d'associations locales pour placer sa réflexion en étroite proximité avec les besoins des familles, dans les territoires, dans les villages.

Elle tend à développer en collaboration avec les associations locales, les actions qui pourront soutenir les familles dans leurs fonctions éducatives, parentales, concernant l'habitat ou la consommation par exemple. Elle peut être à l'initiative de la création d'actions qui répondent aux besoins identifiés localement.

Dans un partenariat étroit avec les services de l'Etat dans le Département, ceux du Conseil Départemental et avec les collectivités territoriales, l'UDAF gère également des établissements et services pour répondre aux besoins des familles du département, avec une vigilance particulière pour celles qui rencontrent les difficultés les plus importantes.



REPRÉSENTATIONS

L'UDAF 36 mandate des représentants familiaux au sein de nombreuses instances afin de faire entendre et défendre la voie des familles dans le département.

L'UDAF 36 est représentée au sein de plus de 40 instances et organismes publics et parapublics ainsi que dans 42 Centres Communaux/Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS/CIAS).

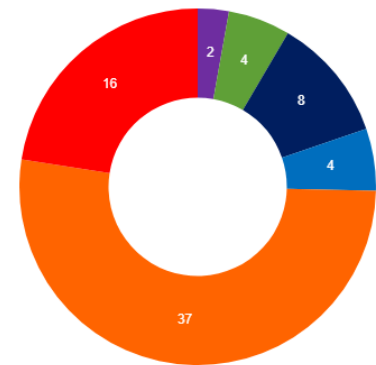
Tous les domaines de la vie quotidienne des familles sont couverts par ces représentations :

Représentations familiales externes

Pôles d'études

- Cohésion sociale - Vulnérabilité
- Consommation - Budget - Economie - ESS
- Logement - Environnement - Transport
- Parentalité - Enfance - Education
- Prestations - Droits des familles
- Santé - Handicap - Vieillesse

Instances de représentation



Liste non exhaustive

Prestations - Droits des familles

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Schéma départemental des services aux familles
- Caisse de Mutualité Sociale Agricole Berry Touraine (MSA)
- Centres Communaux/Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS/CIAS)

Santé - Handicap - Vieillesse

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Schéma Départemental de Gérontologie
- Schéma Départemental en faveur des personnes Handicapées
- Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
- Appui Santé Berry (DAC 36)

Cohésion sociale - Vulnérabilité

- Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)
- Comité de pilotage départemental de la protection judiciaire des majeurs
- L'UDAF est signataire du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et agit dans le cadre de l'éviction des auteurs de violences

Parentalité - Enfance - Education

- Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat
- Commission d'agrément pour l'adoption
- Observatoire départemental de la protection de l'enfance

Consommation - Budget - Economie - ESS

Commission de surendettement des particuliers

Logement - Environnement - Transport

- Conseil d'Administration des Offices d'H.L.M. (O.P.H.L.M. et O.P.H.A.C.)
- Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)
- Commission consultative des services publics locaux
- Commission de médiation du Droit Au Logement Opposable (DALO)
- Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX)
- Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)
- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

NOS MISSIONS

L'Ordonnance du 3 mars 1945 a créé l'UNAF et les UDAF.

La loi du 11 juillet 1975 et plus spécifiquement l'article L 211.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont élargi leur champ d'action.

L'UDAF de l'Indre est habilitée sans préjudice de tous les droits et prérogatives pouvant résulter de ses statuts à :

Donner son avis aux Pouvoirs Publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;

Réprésenter officiellement auprès des Pouvoirs Publics l'ensemble des familles et, notamment, désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, le département, la commune ;

Gérer tout service d'intérêt familial dont les Pouvoirs Publics estimeraient devoir lui confier la charge ;

Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de la part des pouvoirs publics l'action civile.

Elle représente les intérêts des familles par ses nombreuses représentations et mène l'action politique locale et départementale en faveur des familles.

Elle observe les besoins des familles.

Elle développe et gère des services aux familles.

L'UDAF est reconnue d'utilité publique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de représentants des associations qui adhèrent à l'UDAF de l'Indre.

Ces représentants sont :

- soit désignés par leur mouvement d'origine,
- soit élus par l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration se retrouve autour d'une définition de la famille, élaborée lors de la réécriture du projet associatif et validée par l'assemblée générale.

“La famille construit des liens entre le fil des générations et le fil des alliances.

En cela, elle constitue un filet dont les mailles permettent des espaces laissés à l'initiative, qu'elle soit créative, constructive ou déviante.

Ces espaces créent le lieu des interventions des associations familiales et de l'UDAF de l'Indre.”

Il veille à la gestion de l'UDAF et dispose de tous les pouvoirs utiles à son bon fonctionnement.

LA GOUVERNANCE



Hubert JOUOT

Président



Pascal BIAUNIER

Directeur Général

Développement de la Vie Associative et Familiale



Valérie BILLY

Directrice du service

Action Sociale et Judiciaire



Danaé MORIN

Directrice du service

Logement Accompagné et Inclusion Sociale



Mathilde GAULIER

Directrice du service

Administration et finance, ressources humaines
et qualité

DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE & FAMILIALE

Zoom sur les missions de la Direction “Développement de la Vie Associative et Familiale” (DVAF)

La direction DVAF assure un rôle central dans la coordination administrative, organisationnelle et logistique de l'UDAF. Elle garantit le bon fonctionnement de la vie associative ainsi que la gestion des ressources et des outils nécessaires à son activité.

- **Gestion de la vie associative**

Organise et coordonne l'ensemble des actions liées à la vie associative : suivi des adhérents, mise à jour de la liste des membres, gestion de la base de données interne UNAF/URAF/UDAF “Rezo” et traitement des contributions volontaires. Elle veille à maintenir un lien constant avec les adhérents et à assurer la fiabilité des données administratives.

- **Organisation des instances dirigeantes**

Prépare et organise les bureaux, les conseils d'administration ainsi que l'assemblée générale. Cela comprend la préparation des convocations et des documents, le suivi des décisions prises et la rédaction des comptes rendus.

- **Gestion des représentations**

Coordonne les représentations de la structure auprès des partenaires et institutions. Le service DVAF assure le suivi des désignations, la mise à jour des mandats et la circulation des informations liées à ces représentations.

- **Gestion administrative et outils de communication**

Gère le site internet et veille à sa mise à jour régulière. Il garantit la diffusion des informations institutionnelles et contribue à la visibilité de l'UDAF.

- **Gestion logistique**

Le service assure la gestion de la flotte automobile et des salles de réunions.

- **Recherche de financements et suivi des subventions liés à la direction**

Le service DVAF accompagne et instruit les demandes de subventions, assure leur suivi administratif et participe à la gestion des financements obtenus.

DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE & FAMILIALE

PARTAGER LA LECTURE

L'UDAF de l'Indre œuvre à rendre la lecture accessible à tous et à renforcer les liens sociaux, à travers 2 programmes :

LIRE & FAIRE LIRE



Programme départemental de l'Indre qui vise à transmettre le goût de la lecture aux enfants.

Des bénévoles de plus de 50 ans, passionnés de littérature, lisent des histoires dans les écoles, crèches, centres de loisirs, bibliothèques, collèges...

Soutenue par l'UDAF 36, cette action nationale favorise à la fois le plaisir de lire et le lien intergénérationnel, à travers des séances de lecture organisées en accord avec les projets éducatifs des établissements.

LIRE ENSEMBLE



L'action « Lire ensemble », s'adresse aux adultes et aux familles fragilisées.

Elle vise à :

- Faciliter l'accès à la culture grâce à la lecture, en amenant les livres vers des publics qui en sont éloignés ;
- Rompre l'isolement en créant des moments de rencontre et de convivialité autour de la lecture ;
- Soutenir les aidants en leur offrant un temps de répit et d'échange.

Cette action est inscrite dans les politiques publiques, de soutien aux aidants, aux personnes âgées et en situation de handicap, ainsi que dans celles de lutte contre la pauvreté. Ce projet de proximité est coordonné par l'UDAF de l'Indre.

DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE & FAMILIALE

SOCIO-ESTHÉTIQUE



Ce service accompagne les personnes fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap, ou qui sont en situation d'insertion sociale et professionnelle.

Les socio-esthéticiennes interviennent dans divers établissements : hôpitaux, cliniques, EHPAD, organismes d'insertion, lycées, EREA...

La présence d'une socio-esthéticienne traduit la volonté de placer la personne au cœur de son projet de vie.

Les socio-esthéticiennes de l'UDAF 36 sont titulaires d'un diplôme d'esthétique et d'une certification professionnelle. Il s'agit d'une formation complémentaire à la Faculté de Médecine de Tours. Ce cursus leur permet de comprendre les pathologies et d'adapter leurs soins. Elles obtiennent ensuite le diplôme de socio-esthéticienne.

ATELIERS QUESTIONS DE PARENTS



Ces ateliers allient bien-être personnel et accompagnement à la parentalité. En prenant soin d'eux-mêmes et de leur image de parent, les participants renforcent leur estime de soi et la confiance, indispensables pour exercer leur rôle parental avec équilibre.

Ils offrent un espace de détente, d'échanges et de partage d'expériences entre parents et professionnels. Les ateliers proposent des outils concrets pour mieux gérer le stress, comprendre les besoins des enfants et affronter les défis du quotidien.

En valorisant le rôle des parents et en favorisant la solidarité entre parents, ces rencontres contribuent à prévenir les difficultés et à renforcer les compétences parentales dans un cadre bienveillant.

DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE & FAMILIALE

MÉDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES



La médaille de l'enfance et des familles est une distinction honorifique attribuée aux personnes ayant élevé dignement au moins quatre enfants français, ou ayant élevé un ou plusieurs enfants dans des conditions familiales, sociales ou économiques particulièrement difficiles, afin d'honorer leur mérite et la reconnaissance de la Nation.

Les UDAF ont une mission légale de représentation des familles auprès des pouvoirs publics. À ce titre, elles interviennent dans la procédure d'attribution :

- Réception et accompagnement des candidatures ;
- Avis consultatif ;
- Proposition de candidats ;
- Participation aux cérémonies.

La décision d'attribution appartient au Préfet du département ou au Ministre en charge de la famille, suivant le motif de la demande d'attribution de la médaille.

L'UDAF joue donc un rôle consultatif, d'accompagnement et de représentation.

EXPLORATEUR DES MÉTIERS



L'UDAF 36 est propriétaire d'une borne à écran tactile, permettant d'accéder rapidement à des « vidéos témoignages » sur de nombreux métiers.

Complémentaire aux outils existants, elle apporte une réponse efficace pendant la phase d'exploration de métiers.

L'objectif est de renseigner par métier :

- Les finalités de l'emploi
- La définition
- La situation professionnelle
- Les conditions d'exercice
- La délimitation des activités
- La description des activités
- L'autonomie et les responsabilités

LOGEMENT ACCOMPAGNÉ & INCLUSION SOCIALE

MAISONS RELAIS

VALENCAY - ISSOUDUN

Les maisons relais sont destinées à des personnes isolées et dont la situation sociale rend difficile l'accès à un logement ordinaire.

Les personnes accueillies ont de faibles ressources, sont isolées, ont pu avoir un parcours de vie fait de ruptures ou de difficultés de santé.

RÉSIDENCES ACCUEIL

CHÂTEAURoux - LE BLANC

Les résidences accueils sont destinées à l'accueil de personnes fragilisées et/ou handicapées par des troubles d'origine psychique liés à une pathologie mentale au long cours.

Il est nécessaire que ces personnes soient stabilisées et puissent vivre de façon autonome.



Solutions de logement inscrites dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée.

Leur spécificité est de proposer un cadre de vie semi-collectif. Il conjugue logement privatif et espace dédié au commun, avec pour objectif de valoriser la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Des travailleurs sociaux sont présents du lundi au vendredi pour organiser des activités collectives, mais aussi pour apporter un accompagnement social aux résidents.

Comment candidater ?

Être suivi par un travailleur social (Assistante sociale, éducateur, CESF...)

Faire une demande via le SIAO

La demande est étudiée en commission par l'UDAF.

LOGEMENT ACCOMPAGNÉ & INCLUSION SOCIALE

INTERMÉDIATION LOCATIVE ET SOCIALE (ILS)

C'est un dispositif qui permet de loger des ménages en difficulté ayant besoin d'un accompagnement, dans le parc privé ou social, avec une garantie de l'UDAF 36 pour les propriétaires.

L'UDAF 36 dispose de 22 places en bail glissant avec un accompagnement de 12 mois renouvelable 6 mois avec l'accord des services de l'Etat.

Comment candidater ?

Faire une demande via le SIAO

Le dossier est ensuite évalué en commission à l'UDAF 36



ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (AVDL)



C'est une aide proposée aux personnes en difficulté pour accéder ou rester dans un logement, à cause de problèmes financiers ou sociaux.

L'objectif : devenir autonome dans son parcours logement. La durée de cet accompagnement est adaptée aux besoins du ménage accompagné.

Ce dispositif doit être demandé par un professionnel (travailleur social, service de l'État, bailleur, etc.).

DIAGNOSTICS SOCIAUX & FINANCIERS (DSF)

Les travailleurs sociaux de l'UDAF aident les ménages convoqués au tribunal dans le cadre de l'audience en résiliation de bail, du fait d'une dette de loyer, à préparer leur audience. L'UDAF informe sur les solutions possibles au règlement de leur impayé afin de se maintenir dans leur logement.

Un diagnostic social et financier est ainsi réalisé par les travailleurs sociaux de l'UDAF et transmis au Juge des Contentieux et de la Protection, pour qu'il prenne en compte la situation globale dans le rendu de son jugement.

LOGEMENT ACCOMPAGNÉ & INCLUSION SOCIALE

DOMICILIATION POSTALE (DP)



Ce service permet aux personnes qui ne disposent pas d'une adresse de recevoir et de consulter leur courrier de façon constante, d'accéder à des droits et à des prestations.

Ce dispositif à vocation à répondre, sur l'intégralité du territoire de l'Indre, à de possibles besoins, en soutien aux mairies ou autres organismes, ou pour des demandes en direct de personnes en difficultés.

Dans une logique d'aller-vers et afin de répondre aux besoins des plus éloignés, l'UDAF peut transporter le courrier reçu par le bénéficiaire sur le lieu où il est installé.

BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (BRSA)

C'est une Délégation territoriale du Conseil Départemental contribuant à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA afin de les aider dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Pour ce service, l'UDAF peut intervenir sur les territoires attachés aux espaces sociaux de proximité de Buzançais - Valencay et de La Châtre - Ardentes.

L'objectif ?

Aider la personne à retrouver de l'autonomie, se stabiliser, et construire un projet professionnel adapté à sa situation.



SOLIGUIDE

Le Soliguide est un site internet et une application mobile gratuite, qui recense des services utiles pour les personnes en situation de précarité, ainsi que pour les professionnels et bénévoles qui les accompagnent.

Ces derniers disposent de comptes professionnels, ce qui favorise l'interconnaissance entre acteurs (social, médico-social...) et leur permet d'effectuer les mises à jour bi-annuelles et obligatoires de leurs dispositifs.

Les informations cartographiées permettent de s'orienter de manière fiable et autonome vers les services existants du territoire, facilitant l'accès aux droits, à toute heure et peu importe l'endroit sur le département.

On y trouve des informations complètes (téléphone, horaires, adresse, conditions d'accompagnement...) sur les structures d'aides alimentaires, d'hébergement/logement, d'insertion professionnelle...

LOGEMENT ACCOMPAGNÉ & INCLUSION SOCIALE

GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM)

Association d'usagers d'adhérents, les GEM sont parrainés par des associations et l'UDAF 36 en a la compétence gestionnaire (les travailleurs sociaux des GEM sont salariés par l'UDAF 36)

Les GEM sont des lieux d'accueil conviviaux, d'activités et de partage, gérés par et pour ses membres, dans une logique de solidarité et d'autonomie pour rompre l'isolement, reprendre confiance en soi et vivre ensemble.

Les membres choisissent ensemble les activités (ateliers, sorties, discussions...) et participent à la vie du groupe.

GEM CAP 36

Pour toute personne majeure, fragilisée par la maladie psychique, stabilisée, en quête de socialisation et de réinsertion.



Parrainé par l'association CAP 36.

Cotisation annuelle permettant de devenir adhérent.

GEM CAP 36 - MOBILE

Des permanences du GEM CAP 36 sont réalisés par une animatrice de l'UDAF sur Argenton-sur-Creuse et Le Blanc à raison d'une journée par semaine.



Parrainé par l'association CAP 36.

Cotisation annuelle permettant de devenir adhérent.

GEM EN CHOEUR

Pour toute personne majeure, autonome, souffrant de troubles du neuro-développement (autisme, troubles cognitifs dys, trisomie 21, déficience intellectuelle, ...).



Parrainé par l'association ADAPEI 36.

Cotisation annuelle permettant de devenir adhérent.

GEM EN TÊTE*

Pour toute personne majeure autonome atteinte de cérébrolésion, souffrant de troubles cognitifs suite à un AVC, un traumatisme crânien ou une sclérose en plaques.



Parrainé par l'association France AVC 36.

Cotisation annuelle permettant de devenir adhérent.

***PROJET EN COURS DE DÉVELOPPEMENT SUR LE DÉPARTEMENT**

ACTION SOCIALE & JUDICIAIRE

SAUVEGARDE DE JUSTICE

C'est une mesure provisoire prononcée pour une durée d'un an renouvelable une fois seulement.

Elle répond à un besoin de protection en attendant une éventuelle mesure d'assistance (curatelle) ou de représentation (tutelle) ou bien pour permettre, par une mesure ponctuelle, la réalisation d'un acte spécifique, permettant d'éviter l'instauration à long terme d'une mesure de protection judiciaire.

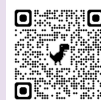


CURATELLE SIMPLE

C'est une mesure d'assistance permettant de protéger le patrimoine de la personne (bien immobilier, placement d'épargne) grâce à un contrôle a posteriori du curateur.

La personne gère seule ses ressources mais doit rendre compte chaque mois de sa gestion.

Le juge désigne un curateur qui assiste la personne protégée.



CURATELLE RENFORCEE

C'est une mesure d'assistance ; c'est à dire d'orientation et de conseil pour tous les actes administratifs et financiers de la vie quotidienne (déclaration CAF, demande d'allocation logement ou autre, CMU, déclaration d'impôts, etc.)

Le juge désigne un curateur qui assiste la personne protégée et réalise certains actes précis, définis par la loi et le mandat.



TUTELLE

C'est une mesure judiciaire de représentation ; elle concerne les revenus, les biens et/ou la personne si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts.

Le juge des tutelles désigne un tuteur qui représente la personne protégée et prend en charge certains actes précis, définis par la loi et le mandat.



ACTION SOCIALE & JUDICIAIRE

MANDAT DE PROTECTION FUTURE

C'est un contrat qui permet d'organiser à l'avance la protection de ses biens et de sa personne (mandat pour soi-même) ou sous certaines conditions, celles de son enfant (mandat pour autrui).



MANDAT AD HOC

C'est une mesure ponctuelle décidée par le juge des contentieux de la protection.

Il intervient lorsqu'une personne est déjà sous protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice), mais qu'une situation particulière nécessite une mission spécifique confiée à un tiers.

Le juge désigne alors un mandataire ad hoc pour accomplir une mission précise, limitée dans le temps ou dans son objet.



MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE (MAJ)

Cette mesure concerne les personnes dont la santé et la sécurité sont en danger du fait de leur inaptitude à gérer seules les prestations sociales qui leur sont versées.

Ce dispositif juridique n'entraîne aucune incapacité pour la personne concernée.

Il porte sur la seule gestion des prestations sociales choisies par le Juge des tutelles (essentiellement du RSA, de l'AAH, du minimum vieillesse, du fonds social invalidité... (Liste non exhaustive)).

Seuls ces revenus sont reçus et gérés.

Les prestations concernées par la mesure sont perçues par l'UDAF et affectées au paiement des charges préalablement définies avec la personne.

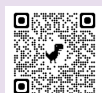


AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL (AGBF)

C'est une mesure prononcée par le juge des enfants.

La mission du Délégué aux Prestations Familiales (D.P.F) s'exerce par une action individualisée auprès de familles, lorsque les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés aux enfants, notamment :

- le logement,
- l'entretien,
- la santé,
- l'éducation.



ACTION SOCIALE & JUDICIAIRE

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF)



Le service informe et soutient gratuitement les proches impliqués dans des mesures de protection juridique, en offrant accueil, écoute, informations et orientations.

Il s'adresse :

- à toute personne souhaitant demander une mesure pour elle-même ou un tiers ;
- aux curateurs, tuteurs ou personnes engagées dans une habilitation familiale ;
- aux professionnels ou bénévoles travaillant avec des personnes protégées (ex : directeurs d'EHPAD, assistantes sociales, associations) qui agissent comme relais auprès des familles.

MISSION D'ADMINISTRATEUR AD HOC MINEUR

Lorsque dans une procédure pénale les intérêts d'un mineur apparaissent en opposition avec ceux de ses représentants légaux, le Juge d'Instruction peut procéder à la désignation d'un administrateur ad hoc pour exercer, s'il y a lieu, au nom de l'enfant, les droits reconnus à la partie civile.

L'administrateur ad hoc a pour mission de représenter l'enfant victime tout au long de la procédure pénale.

ACTION SOCIALE & JUDICIAIRE

CONTRÔLE JUDICIAIRE SOCIO-EDUCATIF

C'est une mesure alternative à l'incarcération, prononcée par le juge des libertés et de la détention.

Elle a comme principal objectif d'éviter la détention provisoire et ses effets négatifs et de prévenir la récidive, d'éviter une rupture du lien familial, professionnel, la stigmatisation.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

C'est une prestation dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement géré par le Conseil Départemental.

Il s'agit d'un accompagnement personnalisé pour mieux gérer le budget, éviter les dettes et s'adapter à un nouvel environnement. En matière d'ASLL, l'UDAF peut intervenir sur tout le département.

Un professionnel peut aider sur différents sujets : logement, emploi, santé, dettes... Il donne des conseils, mais ne fait pas les démarches à la place des familles.

L'accompagnement dure 12 mois, et il est renouvelable jusqu'à 18 mois.

Ce service est gratuit et accessible à tous, sans condition de revenus. Il faut contacter son travailleur social ou son bailleur pour en bénéficier.



ACTION LOGEMENT

C'est un dispositif qui propose différents accompagnements pour faciliter l'accès au logement, l'installation ou le maintien dans un logement.

Un accompagnement personnalisé est proposé afin d'identifier les solutions les plus adaptées à chaque situation.

Pour en bénéficier, il faut être salarié d'une entreprise du secteur privé non-agricole comptant au moins 10 salariés.

POINT CONSEIL BUDGET (PCB)

C'est un service qui propose des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés de gestion budgétaire.

Il accompagne individuellement les personnes qui souhaitent améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation financière difficile ou anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle.

Il organise des sessions collectives d'information et d'accompagnement.



ADMINISTRATION ET FINANCE, RESSOURCES HUMAINES ET QUALITÉ

SERVICES GÉNÉRAUX

Les différents services de l'UDAF de l'Indre, ne pourraient pas fonctionner sans l'intervention des services généraux. Ils œuvrent au quotidien pour garantir le respect des processus organisationnels.

ACCUEIL DU PUBLIC

L'UDAF de l'Indre est ouverte au public du lundi au vendredi (sauf jeudi après-midi).

Des agents d'accueil se relaient sur les temps d'ouverture pour accueillir, répondre et orienter les demandes du public.

GESTION DU COURRIER

Des agents œuvrent chaque jour à la réception et à l'ouverture du courrier.

Ce courrier connaît ensuite différents traitements en fonction de son destinataire.

COMPTABILITÉ INSTITUTION

Un service s'occupe de la comptabilité de l'UDAF de l'Indre. Il est chargé de la tenue de la comptabilité de l'UDAF, du règlement des factures et également la tenue des éléments permettant la réalisation des paies mensuelles.

SAISIE DES FACTURES

Toutes les factures reçues pour des majeurs protégés ou des familles, sont transmises à ce service. Les factures sont scannées et/ou indexées dans le logiciel métier puis saisies. Les travailleurs sociaux pourront ensuite traiter la facture en fonction du budget de chaque personne.

SCAN / GED DES DOCUMENTS

Des salariés sont chargés de scanner et indexer un certain nombre de documents, permettant aux services de les recevoir de façon numérisée et de les traiter.

RGPD

L'UDAF se conforme à la réglementation générale sur la protection des données. Un Délégué à la Protection des Données s'assure que les données personnelles sont recueillies, conservées et diffusées dans la stricte limite de la réglementation.

RESSOURCES HUMAINES

Le service ressources humaines a pour mission la gestion du personnel : du besoin de recrutement, à l'embauche puis tout au long du parcours du salarié dans les effectifs de l'UDAF (ex : formation initiale et continue), jusqu'à la sortie de celui-ci.

PLUS DE DÉTAILS

Pour obtenir plus d'informations relatives aux dispositifs de l'UDAF, rendez-vous sur notre site internet. Vous y trouverez des flyers plus spécifiques et détaillés.

Nos services sur le département



BON À SAVOIR

Vous souhaitez contacter un salarié de l'UDAF 36 sans passer par notre standard ?

Rendez-vous dans l'onglet "Contact" sur notre site internet, vous y trouverez l'annuaire du personnel de l'UDAF 36, régulièrement mis à jour.

UNIS
POUR LES
FAMILLES